



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Guy LANCON, Jacques ROBIN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

Procurations

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LHERMET

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 26
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: /

7.10.1. CONVENTION POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS DANS LES LIEUX PUBLICS

Madame le Maire,

RAPPELLE que, conformément à la délibération DEL_2024_001 du 19 janvier 2024, la mairie a conventionné avec l'association Animaux-Secours, basée à Arthaz-Pont-Notre-Dame, qui a une expertise et un savoir-faire en maîtrise de régulation et de gestion des populations de chats libres, dans le cadre d'une prestation de trappage et stérilisation des chats errants.

SOULIGNE que la gestion des chats errants est délicate et dépend de la responsabilité des communes. Il est donc nécessaire de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. La meilleure solution pour éviter ces colonisations et les nuisances dénoncées (prolifération, bruits, odeurs...) consiste à procéder à leur capture pour les identifier et les stériliser puis les relâcher sur le territoire qu'ils occupent.

PRECISE qu'un certain nombre d'habitants de la commune fait partie de l'association Félines des Cimes et souhaite prendre part aux interventions.

PROPOSE de signer une convention supplémentaire avec l'association Félines des Cimes afin de permettre à ses membres qui habitent la commune de Veigy-Foncenex de mettre à profit leur travail associatif.

AJOUTE que les chats seront capturés par des bénévoles de l'association et les soins seront effectués dans la clinique de Veigy-Foncenex. Les tarifs sont identiques pour les deux associations.

Vu l'article L211-22 du code rural stipulant que le maire détient un pouvoir de police spéciale en matière de chiens et chats errants,

Vu l'article L211-27 du code rural permettant une collaboration entre les communes et les associations de protection animale,

Vu la délibération DEL_2024_001 du 19 janvier 2024 et la convention signée avec l'association Animaux-Secours,

Considérant l'intérêt d'intégrer les habitants de la commune qui font partie de l'association Félines des Cîmes à la réalisation de ces missions,

Considérant qu'un affichage aura lieu concernant les campagnes de trappage et les modalités de prise en charge des chats errants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer avec l'association Félines des Cîmes la convention de partenariat en vue de la stérilisation et de l'identification des chats errants dans les lieux publics de la commune.

PRECISE que la convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

23 MARS 2024

23 MARS 2024

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 22 mars 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Jean-Marc LHERMET